

2025

# ACHATS RESPONSABLES\*



48,8 %

EGALIM



20,4 %

3,5 %

3,5 %

0,7 %

0,3 %

L'AGR favorise l'achat de produits alimentaires de qualité et durables reconnus par la loi EGALIM, et s'engage dans d'autres **DÉMARCHES VOLONTAIRES** comme :



12,2 %

4,9 %

2,1 %

1,2 %

\*AGR Austerlitz 2 & 3